



Retrait carte de sejour pour fraude

Par **salouah**, le **16/06/2008** à **14:15**

je me suis mariée en tunisie en 2005 avec un cousin(il ne s'agissait pas d'un mariage forcé).Arrivé en France en septembre 2005 il était le meilleurs des maris jusqu'à l'optention de sa carte de séjour en octobre 2005.Malgré qu'il travaillait il n'a jamais contribué au charges du ménage(loyer,edf,gdf,course...).Mère d'un petit garçon en aout 2006,après m'avoir accusé a plusieurs reprise de le tromper et qu'il soit partie 2 semaines en vaccances en Italie sans me prevenir et me donner de ses nouvelles j'ai decidé de le quitter et de demander le divorce.Actuellement toujours en procédure de divorce faute d'accord amiable, je voudrais savoir s'il est possible de lui retirer son titre de séjour et si oui qu'elles sont les démarches a suivres?merci